

Protection des données et transparence
Bulletin d'information, n° 20, août 2012

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

Séminaire de formation à l'attention des responsables LIPAD du canton de Genève

« Rôles et responsabilités du responsable LIPAD, à la lumière des expériences fédérale et française » avec la participation de Pierre-Yves Baumann du préposé fédéral et Hélène Legras, de l'association française des correspondants informatiques et liberté

Genève, mardi 16 octobre 2012, de 13h30 à 17h, Maison des associations (lieu à confirmer).

Inscriptions par courriel: ppdt@etat.ge.ch

~~~~~  
**Jurisprudence**  
~~~~~

Cour de Justice de l'Union européenne

Dans l'affaire C-614/10 Commission européenne contre République d'Autriche, l'avocat général propose à la Cour de conclure au manque d'indépendance de la Commission autrichienne de la protection des données, la République d'Autriche ayant transposé de façon erronée l'exigence d'un exercice «en toute indépendance» des missions imparties aux autorités de contrôle.

http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?jsessionid=9ea7d2dc30dbb196cb249e904cbe9da4df28f78909b7_e34KaxiLc3qMb40Rch0SaxuKbhb0?text=&docid=124563&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=134260

Tribunal fédéral

ATF 1B_68/2012. Le Tribunal fédéral autorise plusieurs journalistes à consulter l'ordonnance de classement dans l'affaire des pots-de-vin de la FIFA. Il a débouté deux fonctionnaires de la Fédération Internationale de Football, opposés à ce feu vert. Le Tribunal fédéral relève qu'il y a « un intérêt important à pouvoir consulter la décision de clôture de la procédure pénale ». Il confirme aussi le rôle d'« observateurs des médias à l'égard de l'activité des autorités » ainsi que « l'intérêt du public à être informé sur les allégations de corruption au sein de l'association faïtière du football mondial ». Dans ce but, poursuit la Haute Cour, « les noms des personnes concernées et les circonstances personnelles et financières prises en compte par les autorités doivent également être divulguées aux journalistes ».

http://jumpcgi.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=03.07.2012_1B_68/2012

ATF 1B_205/2012 La police cantonale argovienne doit laisser les noms des policiers ayant été impliqués, en 2011, à Baden, dans une intervention armée, à disposition du Ministère public. Le Tribunal fédéral a rejeté le recours du commandant de la police démissionnaire. http://jumpcgi.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=18.06.2012_1B_205/2012

~~~~~  
**Législation**  
~~~~~

Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal)

Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2013 la date d'entrée en vigueur des modifications de la loi sur l'assurance-maladie adoptées en décembre 2011 par le Parlement. À partir de 2014 au plus tard, les

<http://www.ge.ch/ppdt>

hôpitaux transmettront systématiquement, au moment de la facturation, les indications administratives et médicales à un service de réception des données certifié mis en place par l'assureur. Le Conseil fédéral s'assure ainsi que la protection des données sera garantie. Il sera par ailleurs habilité à adapter les structures tarifaires.

<http://www.admin.ch/ch/f/as/2012/4089.pdf>

Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI)

rsGE L 5 05.01 http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_I5_05p01.html

Pour répondre aux nouvelles exigences de la [législation fédérale sur la protection de l'environnement](#), le Conseil d'État a modifié le règlement d'application de la loi du 27 février 1978 sur les constructions et installations diverses. Il en a profité pour permettre l'obtention immédiate et gratuite des extraits de plans d'ensemble et plans cadastraux, lesquels pourront être obtenus directement sur le guichet cartographique du Système d'information du territoire genevois (SITG), à l'adresse www.ge.ch/ecadastre.

Réglementation sur l'administration numérique : modification bienvenue mais insuffisante

Le Conseil d'État a répondu à une consultation relative à la révision totale de la loi du 19 décembre 2003 sur la signature électronique (SCSE ; http://www.admin.ch/ch/f/rs/c943_03.html), conduite par le Département fédéral de justice et police.

Dans sa réponse, le gouvernement genevois indique qu'il est favorable à la révision de la loi. Il considère toutefois que l'avant-projet mis en consultation ne permettra pas d'atteindre tous les buts visés, notamment d'améliorer la compréhension de la législation en la matière. À son sens, la définition des différents types de signatures électroniques ainsi que leurs conséquences méritent d'être précisées. Le Conseil d'État soutient néanmoins le développement de l'administration numérique et l'utilisation de la signature électronique et transmet à cette fin à la Confédération quelques propositions de modification du projet de loi. http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2141/FR_projet_SCSE.pdf

~~~~~

## **Publications**

~~~~~

Actualités du Préposé fédéral

Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) a publié deux nouvelles fiches thématiques sur son site Internet, qui concernent les données enregistrées dans les bibliothèques et les manifestations de sport populaire :

- Les bibliothèques doivent traiter des données personnelles pour gérer administrativement le prêt des livres. D'autres prestations, comme la mise à disposition de postes de travail connectés à Internet, touchent également aux données personnelles. Le présent document indique les points que les bibliothèques doivent observer au regard de la législation sur la protection des données. Il porte spécialement sur les données des utilisateurs et les données personnelles provenant des postes de travail connectés à Internet. Il aborde également les particularités relatives aux réseaux des bibliothèques. <http://www.edoeb.admin.ch/themen/00794/00819/01784/index.html?lang=fr>
- Des données personnelles sont couramment traitées dans le contexte de manifestations de sport populaire. Or il arrive souvent que le traitement des données aille au-delà de ce qu'exige le bon déroulement d'une manifestation sportive : les organisateurs proposent ainsi des services de communication des résultats intermédiaires ou définitifs par SMS, publient des palmarès sur Internet, voire transmettent des listes de noms de participants à des sponsors à des fins publicitaires. Certaines de ces pratiques ne sont pas sans poser problème du point de vue de la protection des données. Le présent document explique quels problèmes peuvent se produire et comment utiliser correctement les données relatives aux participants.

<http://www.edoeb.admin.ch/themen/00794/00819/01086/index.html?lang=fr>

Office fédéral de la police (fedpol)

La Section Hooliganisme de fedpol publie les chiffres de la saison passée (2011/12) de football et de hockey sur glace. Depuis début 2012, 174 nouvelles personnes ont été saisies dans le système d'information HOOGAN. Dans le même temps, 139 personnes ont été effacées réglementairement. Au total, 1 222 personnes étaient enregistrées dans HOOGAN à la fin du mois de juillet 2012.

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=45497>

<http://www.ge.ch/ppdt>

Actualités de la CNIL – Commission nationale de l’informatique et des libertés (France)

32^e Rapport d’activité (2011)

L’année 2011 a une fois encore montré une activité en forte croissance avec 1969 décisions adoptées (+25,5 % par rapport à 2010), 5 738 plaintes enregistrées (+19% par rapport à 2010) et 385 contrôles réalisés (+25% par rapport à 2010). Au-delà de ces chiffres, cette année marque indéniablement une extension des compétences de la CNIL : contrôle de la vidéosurveillance, labellisation, notification des violations de données à caractère personnel et premiers travaux issus de la direction de la prospective. [http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/bilan-2011-des-plaintes-en-hausse-et-des-competences-elargies/?tx_ttnews\[backPid\]=2&cHash=42d53f734c410fc8dd261764c4ef44da](http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/bilan-2011-des-plaintes-en-hausse-et-des-competences-elargies/?tx_ttnews[backPid]=2&cHash=42d53f734c410fc8dd261764c4ef44da)

En janvier 2012, la CNIL a mis en place un « Observatoire des élections » chargé de veiller au respect de la protection des données personnelles par les partis politiques et leurs candidats. À l’issue des élections présidentielle et législatives, l’Observatoire a dressé un bilan de ses travaux, dont il ressort que la protection des données personnelles des électeurs doit être améliorée. La CNIL a donc adressé au Gouvernement des propositions de modifications du cadre juridique en matière de prospection politique, tout particulièrement en ce qui concerne la communication électronique. <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/observatoire-des-elections-bilan-de-lutilisation-des-fichiers-pendant-les-campagnes-electorale>

10 000 organismes ont désigné un CIL (correspondant informatique et libertés) : élément central des nouveaux dispositifs créés par le législateur en 2004 pour garantir l’effectivité de la protection des données, le correspondant Informatique et Libertés (CIL) a pour mission de s’assurer que l’organisme public ou privé qui l’a formellement désigné auprès de la CNIL respecte bien les obligations issues de la loi « Informatique et Libertés ». <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/10000-organismes-ont-designe-un-cil-correspondant-informatique-et-libertes>

Actualités du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Le CEPD publie un bulletin d’information tous les deux mois environ qui passe en revue les derniers développements concernant les activités du CEPD et fournit un aperçu des derniers avis et autres documents adoptés (avis de contrôle préalable, avis législatifs, etc.).

http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/EDPS/PressNews/Newsletters/Newsletter_33_FR.pdf

Résumé de l’avis du Contrôleur européen de la protection des données sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l’accord commercial anti-contrefaçon entre l’Union européenne et ses États membres, l’Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis d’Amérique, le Japon, le Royaume du Maroc, les États-Unis mexicains, la Nouvelle-Zélande, la République de Singapour et la Confédération suisse.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:215:0007:0009:FR:PDF>

~~~~~

## Conférences, formations et séminaires

~~~~~

Journée « HIV-Test und Informed Consent »

Université de Zurich, 3 septembre 2012. Pour toute information : <http://www.merh.uzh.ch>

Académie européenne pour la liberté d’information et la protection des données

Symposium Transparenz und Privatsphäre.

Europäische Akademie, Berlin, 27 septembre 2012. Pour de plus amples informations : http://www.2b-advice.com/no_cache/service/meldungen/2b/news/2012/08/23/de-transparenz-und-privatsphaere-symposium-zum-internationalen-tag-der-informationsfreihe.html

Université de Neuchâtel

19^e Journée de droit de la santé, sur le thème « Protection des données médicales et transparence... du patient ? »

Aula de la Faculté de droit, 28 septembre 2012. Le programme, ainsi qu’une carte d’inscription sont disponibles à l’adresse :

http://www2.unine.ch/files/content/sites/ids/files/shared/documents/19e_JDS/19e_JDS_programme_definitif.pdf

Commissaires à la protection des données

La 34^e Conférence des commissaires à la protection des données personnelles et à la vie privée aura pour thème « Vie privée et technologie en équilibre » et abordera notamment les points suivants :

- Nouvelles technologies et leur impact sur la protection des données personnelles: géolocalisation, biométrie, données intelligentes (smart data)
- Défis à venir en matière de NTIC et de protection des données: le web 3.0, la publicité comportementale en ligne, la recherche sur la protection de la vie privée, la transparence gouvernementale.
- Aspects du droit à la protection des données personnelles : droits fondamentaux, le consentement éclairé, la protection des données de santé, la lutte contre le piratage, la coopération internationale des autorités régulatrices

Punta del Este (Uruguay), 23 et 24 octobre 2012 <http://www.privacyconference2012.org/english/programa/agenda-contenido>

~~~~~

***Important***

*Ce bulletin d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.*

*Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*